

Située à mi-chemin entre Montréal et Sherbrooke, la Ville de Granby profite d'un positionnement géographique stratégique. Elle offre un milieu de vie accueillant avec ses quelque 70 000 citoyennes et citoyens, notamment par ses nombreux espaces verts, ses pistes cyclables, sa vie culturelle en effervescence ainsi que ses festivals.

<b>Titre d'emploi :</b>	Technicienne ou technicien en informatique
<b>Service :</b>	Bureau de projets – Division informatique
<b>Statut de l'emploi :</b>	Permanent temps plein
<b>Période d'affichage :</b>	12 avril au 2 mai 2023

Sous la direction de la ou du chef de la division de l'informatique, vous êtes responsable d'assurer le soutien technique sur les installations logicielles et matérielles des systèmes d'information de la Ville et de son réseau étendu (VCCG, GMS, Palace, CINLB, CDCTGR), et ce, dans un esprit d'amélioration continue. En qualité d'expert, vous intervenez dans des domaines distincts que ce soit au niveau du matériel informatique, des logiciels nécessaires ou des utilisateurs. Sur demande, vous réaliserez diverses tâches pour aider les membres de l'équipe informatique dans des situations d'urgence, de débordement ou de besoins particuliers ou urgents.

#### Exigences du poste

- Détenir une attestation d'études collégiales (A.E.C.) en techniques informatique, avec spécialisation en gestion des réseaux ou l'équivalent ;
- Posséder deux années d'expérience en gestion de réseaux et en service aux utilisateurs de microinformatique (matériel et logiciel) dans un environnement Microsoft ;
- Avoir d'excellentes connaissances des produits de la suite Microsoft 365 ;
- Avoir des aptitudes pour le travail auprès du public (approche axée sur le service à la clientèle – support de premier niveau) ;
- Faire preuve de minutie, de débrouillardise et de rigueur ;
- Être à l'aise à travailler seul autant qu'en équipe.

La semaine régulière de travail à ce poste est de 32.5 heures basées sur un horaire de **4.5 jours** (termine à 12h30 le vendredi) avec possibilité de **télétravail**. La rémunération est établie selon la convention collective en vigueur régissant les fonctionnaires municipaux, soit 26,81 \$ l'heure (minimum) à 33,04\$ l'heure (maximum).

Vous avez le goût de relever un nouveau défi ? Vous pouvez créer votre profil de candidature et postuler en ligne d'ici la date de fin de l'affichage. La Ville de Granby remercie à l'avance toutes les personnes ayant manifesté leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec celles dont la candidature sera retenue.

*La Ville de Granby applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Pour ces dernières, certaines mesures d'adaptation peuvent également être offertes pour le processus de présélection et de sélection, si elles le désirent.*